



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Valant règlement de consultation

Animation grand public sur le thème de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*)

dans la commune de Craponne-sur-Arzon

Site Natura 2000 FR8302040

« Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon »

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » couvre une surface de 396 ha pour un linéaire de 150 km et concerne le territoire de 14 communes réparties sur trois départements différents (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire).



L'Ance du Nord et l'Arzon sont des rivières identifiées comme majeures pour la conservation de la Moule perlière.

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination des politiques publiques sur les 396 ha du site.

En 2025, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure animatrice du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser une mission de sensibilisation auprès du grand public sur la Moule perlière ainsi que sur les enjeux liés à sa conservation sur le site Natura 2000 des « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon ».

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous :

CONTENU DES MISSIONS

La Moule perlière est une espèce rare et discrète qui possède une écologie et un cycle de vie complexe. C'est également une espèce particulièrement mal connue, même des habitants des bords de cours d'eau où elle est présente. Le dispositif Natura 2000 est relativement récent sur le territoire des bassins de l'Ance du Nord et de l'Arzon (2017), cet outil est également mal connu du grand public. L'objectif de cette animation est de sensibiliser la population locale (tout public) à la Moule perlière, aux enjeux associés à cette espèce ainsi qu'au dispositif Natura 2000. Le Parc, animateur du site Natura 2000, se chargera de présenter cet outil, tandis que le prestataire aura la charge de la partie naturaliste et scientifique sur la Moule perlière.

Le prestataire se chargera :

- D'animer une partie sur le terrain (sur l'Arzon) d'une durée d'environ 1 heure. L'objectif est de présenter l'espèce, son écologie et son milieu de vie. Si les conditions le permettent le public pourra observer directement des individus vivants dans leur milieu. Il conviendra de choisir un site pouvant accueillir une vingtaine de personnes en concertation avec le Parc ;
- D'animer une partie en salle d'une durée d'environ 1h30. L'objectif est de revenir plus en détail sur la présentation de l'espèce mais aussi son état de conservation sur le bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon et de vulgariser les études réalisées sur ce sujet. La durée de cette partie en salle comprend un temps d'échange avec le public pour répondre aux questions des participants ;

Lieux pressentis pour l'animation :

- Terrain : L'Arzon à l'amont de Craponne-sur-Arzon (lieu-dit de Soulages) ;
- Conférence : salle à Craponne-sur-Arzon ;

Date : novembre 2025, à définir précisément en concertation avec le Parc et selon disponibilité de la salle.

Le Parc se chargera :

- D'organiser l'événement (lieu de RDV, lieu de visite, lieu de la conférence, date) ;
- D'assurer la communication de l'événement (création de supports et diffusion de l'information) ;
- De gérer les inscriptions ;



- De mettre à disposition le matériel de projection si besoin (ordinateur, vidéoprojecteur, écran) ;
- De présenter et de répondre aux questions sur la partie « Natura 2000 » ;
- D'animer le débat et de veiller au respect de la courtoisie ;
- De fournir au prestataire les études réalisées sur la Moule perlière.

RENDUS DE LA MISSION :

Un bilan d'une page (2 max) sera à fournir suite à l'animation. Il fera notamment apparaître le nombre de participants, un résumé de l'animation (description de la phase terrain, sommaire de la présentation en salle, nature des échanges, etc.), des pistes d'amélioration sur la forme, durée, nature de l'animation et des photos.

Ce bilan sera à fournir au Parc avant le 5 décembre 2025 – 12h.

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire, avec a minima, un échange en amont de l'animation pour finaliser l'organisation et valider les sujets abordés.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2025.

() Logo du Parc et logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :*



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 50% ;

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.



5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Le paiement se fera en une fois, sans acompte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le mercredi 5 novembre 2025 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez